

DECRET N° 2007-281 DU 16 JUIN 2007

portant promotion au grade de Capitaine d'un
personnel officier subalterne des Forces Armées
Béninoises au titre du 3^{ème} trimestre de l'année 2007.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-613 du 19 novembre 2006 portant composition du Gouvernement et les décrets n° 2006-622 du 29 novembre 2006 et n° 2007-002 du 08 janvier 2007 qui l'ont modifié ;
- Vu** le décret n° 2007-150 du 03 avril 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Vu** le décret n° 2007-117 du 22 mars 2007 portant inscription au tableau d'avancement aux grades supérieurs des officiers supérieurs des Forces Armées Béninoises au titre de l'année 2007 ;
- Vu** le décret n° 80-34 du 11 février 1980 portant déblocage total et définitif des avantages financiers correspondant aux avancements des agents permanents de l'Etat et des personnels militaires des Forces Armées Béninoises pour compter du 1^{er} janvier 1980 ;
- Sur** proposition du Ministre de la Défense Nationale.

D E C R E T E :

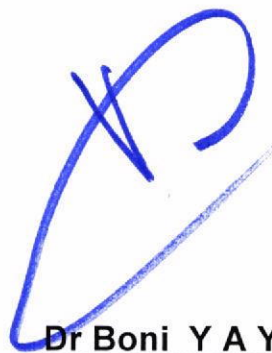
Article 1^{er} : Est promu au grade de Capitaine, pour compter du 1^{er} juillet 2007, le Lieutenant LOKOTO Jean Baguiri B. de la Gendarmerie Nationale.

Article 2 : La promotion ci-dessus accordée donne droit à augmentation de traitement dans les conditions définies par le décret n° 80-34 du 11 février 1980 susvisé.

Article 3 : Le Ministre de la Défense Nationale, le Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances et le Ministre Délégué Chargé du Budget auprès du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 16 juin 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre de la Défense Nationale,



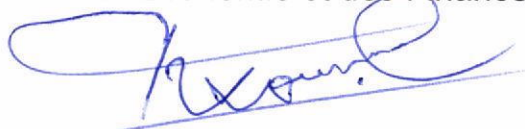
Issifou KOGUI N'DOURO

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre Délégué Chargé du Budget
Auprès du Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances



Albert Sègbégnon HOUNGBO

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MDN 4 MDEF 4 MDCB/MDEF 4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSE 01 JO 1.-